

*Vie du village
 Bloc note Pêle-mêle*

Naissance:

- Alexandre GUILLAS, né le 5 Mai 2014, au foyer de Mr GUILLAS et Melle DESHAIS - 17 rue des Ouches



TOURNOI DE BADMINTON

Vendredi 23 mai a eu lieu le 2ème tournoi de badminton de la saison sportive, organisé par la section badminton de l'USC.

Des équipes venant de Neuillé Pont Pierre, St paterne Racan, Parçay-Meslay, Sonzay et Sorigny avaient rejoint celles de Charentilly, soit 20 duos qui s'en sont donnés à coeur joie.



Lors de la finale c'est Neuillé pont-pierre qui l'a emporté face à st paterne, lors d'un match de haut niveau.



PER MIS DE CONSTRUIRE

Avant toutes modifications, interventions chez vous, une demande de permis de construire (PC) ou de déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire. Ci-dessous, quelques rappels :



. Le fait de déposer n'est pas synonyme d'acceptation de votre dossier,
. En fonction de la demande, vous pourrez être assujéti à la taxe d'aménagement.

. Des délais légaux sont à respecter et la mairie ne les maîtrise pas tous,
. Même si les élus ou le personnel de la mairie vous ont indiqué, qu'apparemment votre dossier est complet et recevable, la réponse finale et écrite des services compétents sera seule exécutable.

Par conséquent et afin d'éviter tous litiges et frais supplémentaires, nous vous demandons, avant l'obtention du document vous y autorisant :

- . De n'entreprendre aucun travaux,
- . De n'acheter aucun matériaux.

Après la réception de votre autorisation, nous vous demandons :

- . De vous conformer à l'affichage du PC ou de la DP, dans les règles.

En fonction de quoi, la mairie se dégage de toutes responsabilités si ces conseils ne sont pas respectés. Elle se réserve également le droit à poursuivre les contrevenants qui ne respecteraient pas les règles.



Fête de l'école

Le dimanche 29 juin à 15h



La fête de l'école 2014, aura lieu sur le terrain de la salle polyvalente.

Réservez dès maintenant votre après-midi.

RAPPEL:

Sans la participation de parents bénévoles, la réussite de cette après-midi ne pourrait avoir lieu.



Fête du village 2014

Organisée par l'APEC



Samedi 5 Juillet

Réservations / Renseignements :
- permanences :

Dimanche 29 juin à la fête de l'école

Les Virades de l'espoir

pour vaincre la mucoviscidose

27 Septembre 2014

8h30 - 9h00 - 9h30 randonnées-

20h00 Repas Spectacle avec le chanteur Anthony Fraysse - soirée dansante

(Prix 25€/personne au profit de la recherche)

Inscription & Réservation - 02 47 56 57 04

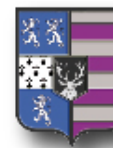


PER MIS PIETON



C'est une classe entière qui a ainsi été diplômée. Un goûter offert par la municipalité a suivi.

« Mardi 6 Mai, Mr le Maire accompagné de Mme Marie-Pierre CHUM Conseillère Municipale, de l'adjutant CHARPENTIER, de Mme GENDRE, professeure des écoles, a remis le diplôme du permis piéton aux élèves de CE2 de l'école. »



Charentilly

Mairie

2B Rue du clos Faroux
37390 Charentilly



« A la Sainte-Clotilde, de fleur en buisson,
Abeille butine à foison. »

L'Echo du Village

Juin 2014

INFOS PRATIQUES

Tel : 02 47 56 65 46 - Fax : 02 47 56 53 56

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet: www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Extraits de quelques décisions DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 Mai 2014



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

• La conclusion d'un contrat pour l'acquisition d'un tracteur de marque NEW HOLLAND pour le service technique communal. Le taux final obtenu pour financer cet achat est de 0.49 % sans frais de droit d'entrée.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

• Ce qu'il faut retenir : On bascule 10 000,00 € des bâtiments de la section de fonctionnement vers la section d'investissement + augmentation de l'enveloppe budgétaire prévue pour payer les salaires compte tenu de l'augmentation des heures.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La constitution du CCAS vous est jointe à cet écho.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

• En raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvu, il s'avère nécessaire d'établir un nouveau tableau des emplois de la Commune au 1er avril 2014

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2ÈME CLASSE POUR L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES SALLES COMMUNALES

Pour effectuer l'entretien et assurer la gestion des Salles Communales au sein du service entretien, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, a adopté cette création à la majorité absolue :

AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une autorisation permanente au Receveur Municipal, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION SCOLAIRE

Une réunion de cette commission s'est tenue le 10 avril dernier. Lors de cette réunion il a été fait une présentation du questionnaire qui a été établi par l'APE à l'automne dernier. Des questions ont été soulevées sur l'embauche éventuelle d'un contrat d'emploi d'avenir dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires. La mise en place de cette réforme pose notamment des problèmes d'encadrement. Une prochaine réunion est prévue le 15 mai prochain.

Il est précisé que pour le mercredi après-midi, la Communauté de Communes Gâtine Choissilles (CCGC) s'est réunie pour proposer des ALSH d'affectation. Concernant Charentilly, c'est l'ALSH de Saint-Antoine du Rocher qui a été retenu. Par ailleurs, le bureau de la CCGC doit acter les modalités de transport des enfants vers les ALSH.

Un courrier a été distribué aux parents d'élèves pour rappeler les modalités d'ins-

criptions aux ALSH.

COMPTE RENDU DES EPCI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU PARC DE NEUILLE-PONT-PIERRE

Installation du nouveau bureau. Monsieur MAGNAN a été reconduit dans ses fonctions de Président. Par ailleurs, dans les sujets abordés, la question des transports exposés ci-dessus a été évoquée. Concernant le démarrage des travaux, il y a des difficultés de montée et de descente des enfants dans les bus. Cela pose notamment des problèmes de sécurité.

SICA

Ce syndicat est composé de 30 communes membres. Lors de cette première réunion M. MARAIS Maire de La Membrolle-sur-Choisille, a été élu nouveau Président. La contribution pour 2014 pour la commune de Charentilly, est de 3 774,00 €

SYNDICAT DE GENDARMERIE

Lors de la première réunion il a été procédé à l'installation et à l'élection du comité syndical. Le Président élu est M. DELETANG, Maire de Chanceaux-sur-Choisille. La commune est représentée au niveau du bureau, il a été voté les indemnités des élus et l'indemnité de conseil en faveur du trésorier. Par ailleurs, le budget a été voté. La participation pour la Commune de Charentilly est de 2 880,00 €.

SIAEP

Monsieur TRYSTRAM a été réélu président du SIAEP. Une décision modificative a été votée afin de créer un réseau de défense incendie pour les Copinières.

SIEL

C'est un syndicat très important puisqu'il dispose d'un budget de 35 millions d'euros. A part la ville de TOURS, toutes les communes d'Indre-et-Loire adhèrent au SIEL. Il y avait 256 participants pour reconduire dans ses fonctions Monsieur Jean-Luc DUPOND. Les 7 vices-présidents ont également été reconduits.

La commune siègera au bureau de ce syndicat.

CAVITES 37

Il y avait 105 communes présentes pour élire M. CHARTIN à la présidence de ce syndicat. Lors de cette réunion a également été voté le Budget 2014

SATESE 37

Les missions du SATESE consistent à gérer l'assainissement individuel des particuliers et également à assister les communes dans le cadre du suivi des travaux sur le réseau d'assainissement.

CCGC

Il y a eu 2 réunions les 14 avril et 28 avril 2014.

Lors de la première réunion a été élu M. Alain ANCEAU qui sera assisté de 5 vices-présidents.

Lors de la réunion du 28 avril, il y a eu l'élection et la mise en place des commissions thématiques.

MAIRIE - DÉFINITION DU PROJET ET CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE

• Une réunion auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, a eu lieu le 9 avril dernier,

• Le but de cette réunion a été de faire valider le projet de reconstruction de la Mairie qui a été initié par la liste «Tous unis pour Charentilly» présenté à la population lors de la permanence du 21 mars dernier. Ce projet ayant acquis l'unanimité de la liste élue majoritairement, et a reçu un écho très favorable de la population.

• Après présentation sur site du projet tel que décrit auprès des Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, sa poursuite a été autorisée en tenant compte des quelques observations exprimées.

La consultation concernant le choix du maître d'œuvre pour le projet de reconstruc-

tion de la Mairie peut être passée conformément aux disposition de l'article 28 du Code des Marchés Publics, par procédure adaptée qui est une procédure dont les modalités sont librement fixées par le maître d'ouvrage en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

• Il est proposé d'opter pour cette procédure, comme cela avait été le cas pour le marché de l'école. Pour rappel, il s'agit de faire un appel à candidature pour la construction d'une Mairie et de ses abords. Les Architectes intéressés par ce projet feront parvenir un dossier pour mettre en valeur leurs compétences et leurs références. Un comité de pilotage sera mis en place au sein du Conseil Municipal, qui sera chargé d'étudier ces dossiers et d'en retenir 3.

• Dans ce cadre, les 3 candidats retenus à l'issue de la consultation, il leur sera soumis un avant-projet sommaire (APS) en leur passant une commande déterminant le degré de détails jusqu'où ils doivent aller. Une esquisse des bâtiments avec une intégration dans son paysage en y incluant les extérieurs parkings et parvis est souhaitée. Un chiffrage de l'ensemble du projet devra également compléter cette offre.

• Après concertation avec des professionnels, il est proposé de fixer le seuil de rémunération de cette première étape à 2 500,00 € HT par dossier commandé, mais non retenu.

• Le maître d'ouvrage peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix (art. 28 CMP).

• Il est proposé de consulter des cabinets d'Architectes qui auront pour mission de proposer un projet d'ensemble : reconstruction du bâtiment et extension de celui-ci + aménagements paysagers des abords de la Mairie sur la partie Nord et Sud. Devront être inclus, la mise en conformité au niveau de l'accessibilité des PMR, isolation acoustique et phonique, aménagement des espaces de travail et la gestion raisonnée de la consommation d'énergie.

• Ce projet va demander un financement important, qui pour partie sera apporté par les contributions des assurances. Cependant, afin d'optimiser notre budget, il apparaît important de mettre à contribution l'ensemble des subventions et autres capitaux auxquels nous pourrions prétendre.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver ce projet d'orientation général tel qu'il a été présenté.

Questions diverses :

• Réaménagement de la Mairie provisoire. La Poste doit nous prêter des banques d'accueil

• Aménagement accès Handicapé Mairie.

• Aménagements placards couloir Mairie pour y recevoir les archives.

• Les ordinateurs de la mairie ont été changés.

• Marquage au sol + passage piétons au carrefour Fortinière / Mailleries

• Croix de Saint-Jean – Assainissement. Affaire à suivre lors d'une commission Voie et réseaux.

• Toujours allée des Chevalleraies, la vitesse semble être excessive, il nous faut réfléchir aux mesures à prendre.

❧ Réunion du Conseil municipal ❧
La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue.
- le mardi 1er Juillet 2014 - 19h, Mairie.

❧ ❧
(Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune)

www.charentilly.com rubrique PV Conseils

